



Opération vaccination COVID-19

12-17 ans



Centre de services scolaire des Navigateurs

La vaccination pour les 12-17 ans s'amorce en Chaudière-Appalaches. Le CISSS de Chaudière-Appalaches ainsi que les services scolaires planifient des cliniques réservées aux élèves du primaire âgés de 12 ans lors de la vaccination, ainsi qu'aux élèves du secondaire durant les semaines du 7 et du 14 juin.

Semaine du 7 juin

- École primaire et secondaire Beaurivage
- École de la Rose-des-Vents
- École des Mousserons
- École des Quatre-Vents
- École des Moussaillons, du Boisé
- École des Sentiers
- École de Taniata
- École Étienne-Chartier
- École La Mennais
- École Sainte-Marie
- École Saint-Joseph
- École secondaire Champagnat
- École secondaire de l'Horizon
- École secondaire les Etchemins
- École secondaire Pamphile-Le May

Semaine du 14 juin

- Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CEAN)
- Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
- École Belleau, Gagnon
- École Charles-Rodrigue, Pixels
- École de la Caravelle (Dosquet)
- École de la Clé-d'Or
- École primaire et secondaire de la Clé-du-Boisé
- École primaire et secondaire de l'Envol
- École de la Caravelle (Joly)
- École de la Falaise
- École de l'Amitié
- École de la Nacelle
- École de la Ruche
- École de la Source
- École de l'Étoile
- École de l'Îlot-des-Appalaches
- École de l'Odyssée
- École la Martinière
- École Desjardins
- École du Bac
- École du Chêne
- École du Ruisseau
- École Notre-Dame
- École Notre-Dame-d'Etchemin
- École Pointe-Lévy
- École Saint-Dominique
- École Saint-Louis-de-France
- École secondaire de l'Aubier
- École secondaire Guillaume-Couture
- École secondaire Pamphile-Le May

N'oubliez pas d'inscrire
votre enfant avant
le 1^{er} juin minuit.

Consentement

Pour les jeunes de 12 et 13 ans, le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal doit être obtenu.

L'école fournira le **Formulaire de consentement à la vaccination contre la COVID-19 à signer** par les responsables des jeunes concernés.

Les personnes de 14 ans et plus peuvent légalement donner eux-mêmes leur consentement pour la vaccination contre la COVID-19.

Un feuillet d'information sera transmis par l'école à tous les élèves.